

NOTE :

BUDGET UE DU PROCHAIN CFP (2021-2027) PROPOSITIONS DE LA COMMISSION EUROPEENNE DU 2 MAI 2018

Ce 2 mai 2018, le Commissaire européen au budget, Günther Oettinger, a présenté la proposition de la Commission pour le budget européen du prochain Cadre Financier Pluriannuel

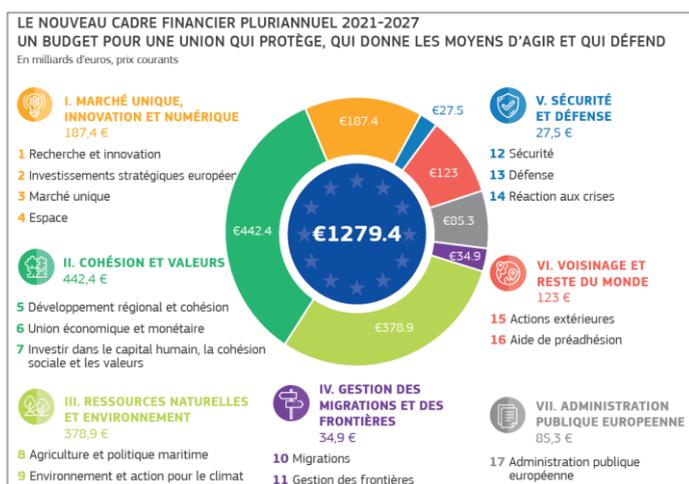
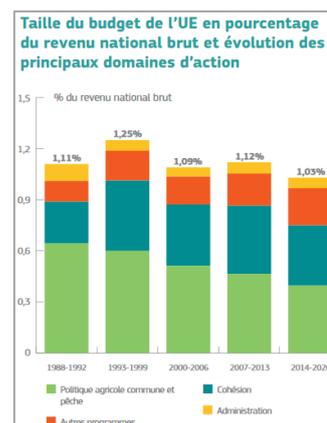
LE BUDGET ET SA REPARTITION

La proposition de budget européen pour le prochain CFP est de 1,135 milliards d'euros sur la période 2021-2027. Avec l'inflation, ce budget équivaut à un montant total de **1,279 milliards d'euros**. Ce budget était de 1 026 milliards pour la période 2014-2020.

Pour le prochain CFP, les engagements s'élèvent ainsi à **1,114 % du RNB**. (A noter : en euros constants, on se situe à 1,084 %... donc plutôt proche d'un maintien du budget)

Ces 1,11% correspondent à la volonté exprimée par Günther Oettinger en janvier. Le Parlement européen demandait en revanche un budget à 1,3 % du RNB (cf. la [résolution du Parlement adoptée le 14 mars](#)).

Jean Arthuis, président de la Commission budget du Parlement européen, pointe par ailleurs que le nouveau CFP inclut le Fonds européen de développement (31 milliards d'euros) qui était auparavant comptabilisé à part : « en réalité, on est entre 1,08 % et 1,09%, ce qui revient à dire que les montants ne changent pas ».



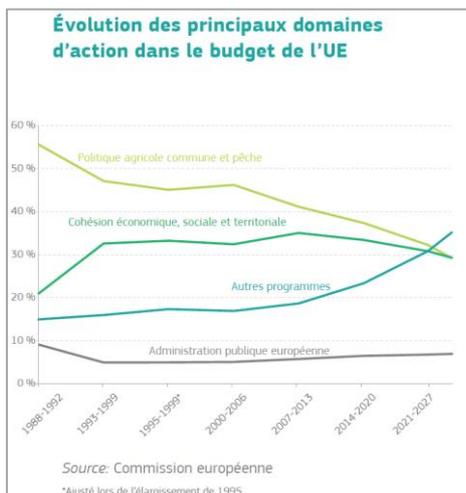
Si 14 à 15 Etats Membres (dont la France et l'Allemagne) avaient annoncé leur intention d'augmenter leur niveau de contribution (sous conditions), d'autres, contributeurs nets (Autriche, Danemark, Pays-Bas et Suède notamment), s'étaient opposés à une augmentation du budget européen.

Ainsi, comme l'a précisé le Commissaire Oettinger le 14 mai en Conseil des Affaires Générales : « personne ne sera 100 % satisfait, mais nous voulions veiller à ce que

la proposition ne soit inacceptable pour personne, puisque nous devons voter à l'unanimité. [...] nous avons décidé de couper la poire en deux [...] j'ai bien compris que ces propositions ne répondaient aux attentes de personne »



LA PAC DANS LE BUDGET UE



De façon générale, la part dévolue à la Politique Agricole Commune diminue largement dans le budget européen (cf. graph ci-contre). La PAC « modernisée » sera ainsi dotée d'un budget de **365 milliards d'euros** pour la période 2020-2027 :

FEAGA : 286 195 millions d'euros (78 %)

FEADER : 78 811 millions d'euros (22%)

Pour le 2nd pilier, la Commission propose une augmentation de la part du cofinancement national de **10 points**. C'est-à-dire, pour un 2nd pilier actuellement cofinancé par l'UE à hauteur de 80%, le passage à un cofinancement de 70%.

IMPACT SUR LA PAC : POURQUOI TANT DE DIFFERENCES SUR LES CHIFFRES ?

La Commission européenne annonce un budget PAC réduit à hauteur de 5%, et explique son calcul de la façon suivante :

En parallèle, de nombreuses autres estimations de la baisse du budget PAC circulent :

- **11% de baisse pour le budget PAC global**, et 16% en 2027, avec respectivement une baisse de **15 % pour le 1^{er} pilier** et de **21% pour le 2nd pilier**, en 2027, selon le Think Tank « Farm Europe ».
- **15 % de baisse en 2027** pour Michel DANTIN, et **17 % de baisse du budget** pour Eric ANDRIEU
- **15 % de baisse rien que sur le second pilier**, selon le collectif « pour une autre PAC »

Comment expliquer de telles différences ?

Il existe plusieurs façons de calculer la baisse du budget PAC :

- En faisant les calculs en :
 - o Euros courants (nominaux)
 - o Euros constants (réels), avec prise en compte de l'inflation

→ La Commission fait le choix de de présenter son résultat (5% de baisse) en euros courants, sans prendre en compte l'inflation. Il est vrai qu'aucune garantie sur le suivi de l'inflation n'avait été apportée. En revanche, la prise en compte de l'inflation amplifie l'ampleur de la baisse qui concernera le budget PAC.

Les contributions des EM ont été ajustées avec un taux d'inflation à 2%, et dans le même temps l'inflation a été estimée à 1,1% pour le budget PAC. Une incohérence qui a poussé le Think Tank Farm Europe à refaire les calculs et à arriver à une baisse de 11,7 % sur la période 2021-2027, avec une baisse jusqu'à 15% des paiements directs en 2027.
- En comparant :
 - o Les ressources totales 2014-2020 par rapport aux ressources 2021-2027
 - o Le budget annuel 2020 par rapport au budget annuel 2027

→ La Commission calcule la baisse du budget sur l'ensemble des deux CFP, alors que les montants annuels sont variables d'une année sur l'autre. Notamment, sur la période 2014-2020, de nouveaux EM sont arrivés, avec des droits à paiements qui ont peu à peu été rattrapés...etc. Il pourrait être assez juste de comparer les budgets en fin de CFP (budget 2020 vs budget 2027)
- Dans la façon de prendre en compte le Brexit :
 - o Des ressources à 28 EM sur 2014-2020 par rapport à 27 EM sur 2021-2027

Alan Matthews, professeur émérite spécialiste de la PAC fait ainsi un tout autre calcul que celui de la Commission européenne, détaillé sur son blog « CAPReform.eu » :

En comparant le budget en fin de ce CFP (2020) et le budget en fin du prochain CFP (2027), et en étudiant la différence en termes réels (euros constants), Alan Matthews arrive au résultat suivant :

1^{er} pilier : dépenses inférieures de plus de 11% en 2027 par rapport à 2020

2nd pilier : dépenses inférieures de 26% en 2027 par rapport à 2020

Cependant, reconnaissant qu'il n'y a jamais eu d'engagement à maintenir la valeur des paiements directs en termes réels, ce calcul peut également être fait en termes nominaux (euros courants) pour les paiements du 1^{er} pilier. Auquel cas :

1^{er} pilier : pas de réduction en termes nominaux en 2027 par rapport à 2020

LES REACTIONS AUX PROPOSITIONS DE LA CE.

Il semble que la majorité des Etats de l'UE désapprouve les propositions de la Commission sur le CFP 2021-2027. Seuls l'Italie, la Slovénie et la République Tchèque se sont déclarées satisfaites, ainsi que l'Allemagne. Les négociations vont donc encore être importantes, et chaque Etat va maintenant défendre ses propres priorités.

Dans les Pays du Nord (Autriche, Danemark, Pays-Bas...) la tendance est à la critique de la hausse du budget en dépit du Brexit. Les Pays-Bas, notamment, se sont dits favorables à la baisse du budget PAC.

En France, Stéphane Travert a immédiatement dénoncé une « *baisse drastique, massive et aveugle, [...] tout simplement inenvisageable* » de la PAC. Dans son [communiqué de presse](#), le ministère évoque ainsi « *des propositions inacceptables de la Commission européenne sur la PAC* » et le ministre Stéphane Travert s'engage à « *défendre fermement et sans relâche un budget à la hauteur des défis que l'agriculture européenne doit relever* ».

Lors du Conseil des Affaires Générales du 14 mai, la France s'est également montrée particulièrement ferme, estimant les coupes budgétaires sur la PAC disproportionnées : « *Il y a un point où la France a un désaccord net et profond avec la proposition de la Commission européenne : c'est la Politique Agricole Commune. La France ne peut pas accepter sa baisse drastique* » a indiqué Nathalie Loiseau, ministre chargée des Affaires européennes.

Globalement, d'autres Pays se montrent opposés à la baisse du budget PAC, tels que l'Espagne, la Pologne, l'Estonie, la Slovénie, la Slovaquie, la Croatie, la Hongrie, la Roumanie, la Grèce...

La FNSEA, dans son [communiqué de presse](#), appelle le Président de la République au sursaut, évoquant un budget inacceptable, tandis que l'APCA, dans son [communiqué de presse du 7 mai](#), rappelle que la baisse annoncée en euro constant sera de - 11% en 2021, ce qui ne permet pas d'atteindre le premier objectif de la PAC : celui de soutenir le revenu des agriculteurs.

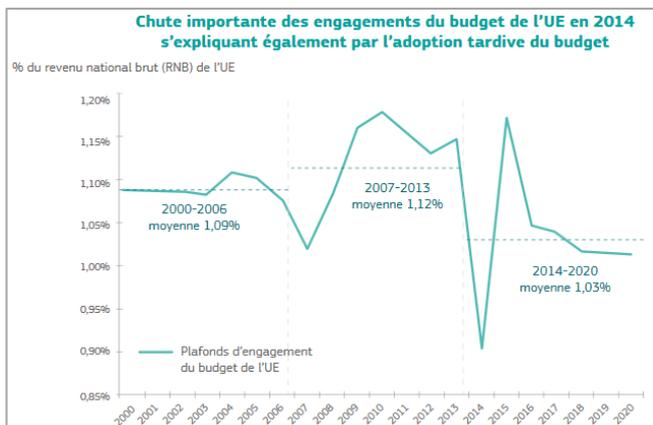
LA SUITE

Le Conseil doit maintenant adopter le règlement sur le CFP à l'unanimité, après approbation du Parlement européen, qui dispose d'un droit de veto. L'approbation du Parlement européen doit se faire à la majorité de ses membres, et le Parlement ne peut pas adopter d'amendements.

Cela laisse présager de nombreux débats entre États membres, et de nombreux changements sont encore possibles.

A titre d'exemple, pour le CFP actuel, la Commission avait proposé un plafond des crédits d'engagement à 1033 milliards d'euros, soit 1,08% du RNB. A l'issue des discussions, un plafond à 960 milliards d'euros a finalement été retenu en juin 2013, soit 1,00 % du RNB

Depuis le traité de Lisbonne, le CFP, qui était auparavant un AII (Accord InterInstitutionnel), est un acte juridique contraignant. Le CFP actuel (2014-2020) est le premier à avoir été adopté dans ce cadre.



L'objectif de la Commission est de parvenir à un accord d'ici fin 2018, pour que la procédure budgétaire puisse être finalisée avant les élections européennes de mai 2019. C'est en effet de ces élections que découleront la composition du prochain Parlement et l'orientation de la Commission, qui pourraient remettre à zéro les négociations budgétaires et retarder la mise en application du programme du prochain CFP.

La Commission insiste donc sur l'importance d'un accord rapide, afin que les programmes ne prennent pas de retard comme ce fut le cas à la mise en place de la programmation actuelle.

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | TOTAL |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|------------------|
| <i>Crédits d'engagement¹</i> | 121 435 | 162 959 | 154 738 | 155 631 | 159 514 | 164 123 | 168 797 | 1 087 197 |
| <i>En % du RNB</i> | 0,90 % | 1,17 % | 1,05 % | 1,04 % | 1,02 % | 1,01 % | 1,01 % | 1,03 % |

Source : http://www.europarl.europa.eu/atyourservice/fr/displayFtu.html?ftuid=FTU_1.4.3.html

¹ **Crédit d'engagement** : engagements juridiques à allouer des moyens, pour des actions sur plusieurs exercices → c'est là que résident les véritables décisions budgétaires.

Crédit de paiement : ce que l'union s'attend effectivement à payer au cours d'un exercice donné, dépenses découlant de l'exécution des engagements de l'exercice ou des exercices antérieurs.